



# Commune de Saint Paul Cap de Joux

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024

### SEANCE DU 11 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul Cap de Joux, convoqué le 8 juillet 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à la Mairie de Saint Paul Cap de Joux, sous la Présidence de Monsieur Laurent VANDENDRIESSCHE, Maire.

Présents : Michel BELAVAL, Bruno BERTHOUMIEUX, Nelly PINEL, Michèle PRAT, Christine VALÉRO, Laurent VANDENDRIESSCHE, Carole CARNEMOLLA COUSIN, Michèle GUIRAUD, Brigitte BILLOUX, Ernest DURAND, Christian BELAUT.

Excusés : Thierry VIALARD, Jean-Philippe MOULY, Zalifaou BERNÈS.

Secrétaire de séance : M. Michel BELAVAL a été désigné comme secrétaire de séance.

1. Approbation du Procès-Verbal du 5 Juin 2024
2. Délibération : 2024-26 Sinistre incendie.
3. Délibération : 2024-27 Facturation Repas Cantine
4. Délibération : 2024-28 Loyer Centre Pluri-Médical
5. Questions Diverses

Début de séance 20h30 –

#### 1) Approbation du *Procès-Verbal* de la réunion du Conseil municipal du 5 Juin 2024

Monsieur le Maire propose l'approbation du *Procès-Verbal* de la séance du Conseil municipal du 5 juin 2024.  
Adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 2) 2024-26 DM 1 – Sinistre Incendie Février 2024 -

M. le Maire rappelle le sinistre du 17 février 2024 soit incendie d'un conteneur de poubelle qui a dégradé les Toilettes, le mur de la Mairie, l'espace propreté ainsi qu'une partie de l'électricité.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de faire un virement de crédit de la section fonctionnement vers la section d'investissement afin d'honorer les factures de réparation.

Article - Opération	Libellé	Montant
2135	Travaux Divers - Sinistre Incendie	+ 26 000 €
Chap. 65 - 65888	Autres charges diverses de gestion courante	- 26 000 €

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention.

### 3) 2024-27 Facturation Repas Cantine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée en juin 2024 concernant l'augmentation du prix du repas de la cantine et le souhait de l'ensemble du conseil de ne pas répercuter celle-ci sur le budget des familles. Monsieur le Maire rappelle que pour les inscriptions à la cantine, le service aura besoin d'avoir les dates des repas le vendredi au plus tard pour le lundi suivant.

Dans un souci économique et environnemental, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la facturation de chaque repas commandé. L'annonce de l'absence de l'enfant (maladie ou autres motifs) le jour même ne donne pas lieu à déduction. Si l'enfant est absent pendant plusieurs jours de suite, le premier repas est donc facturé. Les parents doivent prévenir de la durée totale de l'absence et fournir un certificat médical. L'absence d'un enseignant, quel que soit le motif, (maladie, grève...) ne donne pas lieu à déduction (Il ne sera pas possible de récupérer un repas facturé non consommé). Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de M. le Maire telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.
- 

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention

### 4) 2024-28 Loyer Centre Pluri-Médical

M. le Maire rappelle les délibérations validant la proposition d'honoraire de l'agence Maison Terre d'OC dont le siège social se situe 160-162 Avenue Charles De Gaulle 81 100 Castres en vue de la réalisation du cabinet pluri disciplinaire de santé ; celle concernant l'avant-projet détaillé ainsi que le nouveau Plan de Financement.

M. le Maire informe le conseil municipal que suite au reste à financer, trois propositions ont été faites et que les partenaires médicaux ont choisis un montant de loyer mensuel de 1 630 € pendant 12 ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la proposition de M. le Maire telle que présentée ci-dessus ;
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Délibération adoptée à l'unanimité sans abstention

*Délibérations rendues exécutoire après dépôt en Préfecture et publication 1<sup>er</sup> Aout 2024*

### 5) Questions diverses

#### 1 - Point Elections Législatives & Européennes

Monsieur le maire remercie l'ensemble du conseil municipal ainsi que les agents administratifs et techniques de leurs présences lors des élections Européennes & législatives. Il tient également à remercier particulièrement Madame Séon et Monsieur Boutié de leur investissement depuis plusieurs années.

#### 2- Pylone

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal les derniers évènements concernant la pose d'un pylône dans un quartier pavillonnaire. Monsieur la Maire a reçu le propriétaire de la parcelle victime de propos haineux via certains administrés. Suite à ce rendez-vous, le propriétaire a courtoisement décidé d'annuler la vente. Monsieur le Maire remercie vivement le propriétaire de sa compréhension et de ce retrait.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal n'est pas contre l'installation de pylônes ; il est contre le fait de les installer n'importe où.

### **3 - Remerciements associations pour l'octroi des subventions**

L'association les Restos du cœur tient à remercier le Conseil Municipal pour l'octroi des subventions.

INICI tient à remercier le Conseil Municipal et l'ensemble des Agents municipaux pour l'aide apportée lors de la fête de la Musique

### **4 - Divers Courriers :**

- L'Insee a décidé de reporter le recensement initialement prévu en 2025 sur 2026.
- Monsieur le Préfet Michel Vilbois : Répond à Monsieur le Maire concernant la baisse des effectifs de la gendarmerie et l'informe « des efforts qui sont menés afin que les brigades disposent d'un volume de militaires suffisant »
- Monsieur Dominique REGI Major Commandant de la Gendarmerie Vielmur & Lautrec fait part des nouveaux arrivés.

### **6) - Réunion Communautaire**

Monsieur le Maire, ainsi que Madame Christine Valéro font le point sur les dernières discussions de la communauté des communes.

- Cession d'une partie de parcelle de Cabrilles
- Evocation du Transfert de l'Assainissement pour 2026
- Les agents auront un jour de télétravail par semaine

### **7) - Conseil d'école**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Michèle Prat qui fait part à l'assemblée des points abordés lors de la dernière réunion.

- Légère baisse des effectifs pour la rentrée 2024/2025
- L'équipe enseignante reste inchangée
- AVSH remplacée
- Bilan activités 2023/2024 positif tels que
  - Rencontres sportives avec l'USEP
  - Travail sur l'écosystème en milieu aquatique avec la fédération de Pêche
  - Visite des expositions AFIAC
  - Artiste culinaire sur 2 jours à la cantine
  - Représentation théâtrale
  - Spectacles FOL + Ecole et Cinéma...

Monsieur le Maire tient à remercier la municipalité de Lavaur qui a réussi à libérer quelques créneaux piscine pour nos enfants scolarisés.

Plusieurs projets pour la rentrée de septembre 2024 sont à l'étude

- Carnaval en musique
- Les enseignantes des petites-moyennes sections et grande section-CP ont un projet artistique en partenariat avec l'ADDA du Tarn (danse-Auteur BD- Artiste plasticien...)

Monsieur le Maire souligne que nos enfants ont de la chance d'avoir des enseignants qui les éveillent au monde culturel, artistique, environnemental et que le conseil municipal approuve toutes ces initiatives.

## **8) - Conseil RER Val D'Agout**

Madame Michèle Prat fait un point également sur le dernier conseil du RER de Juin 2024

- 7 communes sont représentées dans ce Conseil soit 22 Classes-27 Enseignants 437 élèves.
- Le RER met en lien les écoles rurales à travers différents projets 2023/2024
  - Rencontres sportives
  - Prix des Incorruptibles
  - Projets Médiathèque
  - Liaison Ecole-Collège (cross + visites)
  - Intervenant auteur de BD
  - Ateliers Ecriture
  - Intervention danse
  - Intervention artiste plasticien sur le geste

## **9) - Informations Diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'évolution du dossier concernant le terrain de football à cinq. Un filet de protection est à étudier ainsi qu'une nouvelle étude du sol.

Monsieur le Maire donne la parole aux conseillers.

Madame Carole Carnemolla Cousin informe de la mise en conformité de, l'EPADH La Grèze depuis le 18 juin 2024. En effet, celui-ci est désormais rattaché à la CCLPA via un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), comme le stipule la réglementation (article L.312.1 du CASF). Madame Carole Carnemolla informe également que L'EPADH lance une campagne de vaccination.

Monsieur Belaval fait le point sur divers travaux

- Point à temps
- Dégâts liés aux Inondations (glissement de boue, dévidoir d'orage...)

Madame Brigitte Billoux fait un retour sur la journée des familles organisé par la CCLPA. Celle-ci a réuni beaucoup de participants et a ravi petits et grands.

Monsieur le Maire après s'être assuré que l'ensemble des conseillers aient prit la parole s'ils le souhaitaient lève la séance à 22h15.

Le Maire :  
Laurent Vandendriessche

The image shows a circular official stamp of the CCLPA (Centre Intercommunal d'Action Sociale) with a signature written over it. The stamp contains the text 'CCLPA' and 'VAL D'AGOUT'.

Le secrétaire de séance  
Michel Belaval

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'MB', written over a circular official stamp.



